DLP-5-5-75035096

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Avenue Nationale - La Neuvillette, 51100-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction
Départementale de l'Agriculture
à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 35 - 29 avril 1975

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

VIGNE

Rougeot ou Brenner :

Cette maladie parfois un peu oubliée est susceptible de causer d'importants dégâts sitôt le départ de la végétation. Nous rappelons donc une fois de plus qu'il convient de traiter préventivement le vignoble dès que le stade 2-3 feuilles étalées sera atteint. La période sèche qui dure depuis une dizaine de jours laisse présager une "explosion" de la maladie dès la première période pluvieuse. Le danger serait encore plus grand si nous avions à subir des pluies importantes durant 24 ou 48 heures puis une brève période sèche suivie de nouvelles précipitations. Bien que nous nous trouvions actuellement dans une conjoncture engageant à l'économie il serait dans nombre de cas aventureux de vouloir éviter un traitement en définitive peu onéreux ; en effet cette application vise également les contaminations primaires du mildiou, actuellement possibles. Nous ferons ultérieurement le point sur le développement du Rougeot.

GRANDE CULTURE

Tordeuse des céréales (Cnephasia pumicana)

La migration des chenilles vers les cultures est pratiquement terminée. Les mines, s'allongeant, deviennent facilement observables sur les feuilles des céréales de printemps.

Dans les secteurs envahis il est conseillé d'intervenir avant le 10 mai en fonction de la note jointe.

Dans les secteurs où l'absence de céréales de printemps ne permet pas d'apprécier le risque de dommages de ce parasite l'intervention sera éventuellement à effectuer à une période qui sera précisée ultérieurement.

Il y a lieu de signaler :

- que dans les secteurs initialement touchés (Marigny le Chatel - Romilly sur Seine) la tordeuse parait moins active cette année
- qu'une action parfois insuffisante du traitement sur escourgeons est due à l'abondance du feuillage à pulvériser. Il est recommandé pour cette céréale et même pour blés d'hiver d'apporter un litrage suffisant (pas moins de 500 l/ha) et sous forte pression.

Charançon des siliques sur colza d'hiver :

Dans les colzas envahis par ce parasite il est recommandé d'intervenir au cours de la période du 2 au 8 mai.

Intervention qui ne se justifie que si l'on observe en moyenne 1 insecte par pied. Dans de nombreux colzas ce pourcentage n'est pas atteint et l'opération ne présente alors aucun caractère de rentabilité.

Il est rappelé que les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits sur toutes les cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

P 88

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

glisse entre les gaines, attaquant les tiges avant de terminer son évolution aux dépens des épis.

Longue de 14 à 15 mm à son stade définitif, la chenille se chrysalide sur place et le papillon apparaît en juillet.

Il n'y a donc qu'une génération par an, mais assez échelonnée.

Les dégâts

Si la chenille peut vivre aux dépens de très nombreux végétaux, ce n'est que sur les céréales qu'elle se révèle dommageable.

Jusqu'à ces dernières années l'insecte avait été surtout considéré comme nuisible aux céréales de printemps, orge en particulier.

Les dégâts peuvent être de plusieurs types :

- dégâts sur feuillage, du fait des attaques des chenilles sur le limbe des feuilles
- dégâts sur épis

. épis blancs, dus aux attaques de tiges, qui finissent fréquemment par se rompre

. épis endommagés par les chenilles qui rongent les épillets

. grains atrophiés par suite d'une sous-alimentation, liée aux morsures sur tiges.

Les risques pour les céréales de notre région

Les très importantes concentrations de chenilles, observées depuis l'hiver 1972, nous avaient fait craindre des attaques sérieuses sur céréales d'hiver, en plus des dommages aux cultures de printemps.

D'après nos observations il ressort :

- que les escourgeons et probablement les orges d'hiver ont une sensibilité identique à celle des orges de printemps. (A noter qu'un essai réalisé en 1974 dans l'Aube sur orge de printemps très envahie nous a permis de chiffrer la nuisibilité de la chenille à 24 quintaux/hectare)

- que des dommages sérieux peuvent être causés aux blés d'hiver, les risques étant toutefois plus faibles que sur orges. Les expérimentations mises en place en 1973, sur des populations larvaires moyennes nous ont permis de chiffrer les dommages à 6 quintaux/hectare.

Toutefois il apparaît que sur cultures plus envahies le préjudice peut dépasser 10 quintaux/ha.

- que le blé dur et l'avoine ont une sensibilité se rapprochant du blé tendre

- que le seigle, bien qu'atteint, supporte sans gros dommage des populations moyennes.

Les moyens de lutte

Les méthodes culturales se révèlent insuffisantes pour limiter les dommages de Cnephasia.

.7/.89

LA TORDEUSE DES CEREALES (CNEPHASIA PUMICANA)

Cette tordeuse, probablement d'origine méditerranéenne s'est révélée dommageable à partir de 1965 dans la région de Malesherbes.

A partir de 1970 l'insecte a été observé dans le secteur de Marigny le Châtel (Aube-15 km au Sud de Romilly sur Seine).

En 1972 des dégâts sérieux, occasionnés dans ce secteur sur orge de printemps et avoine, nous ont amené à considérer ce problème avec la plus grande attention.

En 1973 nous avons conseillé la généralisation des traitements dans cette région. Si les interventions ont pu, depuis, éviter les dommages, il a été constaté une extension de la zone envahie par le parasite.

Limitée à une vingtaine de kilomètres autour de Romilly au cours de l'année 1972 la pullulation gagnait sérieusement vers le nord-est l'année suivante, jusqu'aux environs de Châlons sur Marne.

En 1974 le parasite a effectué une progression inquiètante puisque nous l'avons observé sur la vallée de la Suippe en limite de la Marne et des Ardennes, où il a d'ailleurs occasionné des dégâts appréciables sur escourgeons et sur blés d'hiver.

Il est à craindre que 1975 réserve des surprises et qu'une partie importante de la Champagne soit contaminée.

l'Insecte - son mode de vie

L'adulte, d'environ 16 à 18 mm d'envergure est un petit papillon gris qui vole au mois de juillet. La femelle pond ses oeufs sur l'écorce des arbres ou des broussailles.

La chenille, minuscule, qui éclot début août, se réfugie sous les écorces pour y passer l'hiver.

Au printemps, généralement courant avril, la jeune chenille après avoir secrété un long fil se laisse porter par le vent. Elle vit aux dépens des plantes diverses sur lesquelles elle atterrit. Après avoir rapidement pénétré dans le parenchyme d'une feuille, elle y vit en mineuse.

Sur céréales, après quelque temps, elle gagne les autres feuilles qui se sont développées depuis son arrivée. Elle provoque alors un pincement en refermant le limbe d'une feuille avec des soies. Puis elle se

.../...

Les herbicides à base de colorant ou l'engrais liquide permettent de réduire sensiblement les populations lorsqu'ils sont appliqués sur jeunes chenilles. Toutefois ces applications ne peuvent se révéler intéressantes que lorsque le nombre de chenilles ne dépasse que modérément les seuils de nuisibilité indiqués ci-après.

Il est généralement nécessaire de recourir à un traitement insecticide.

Les produits les plus couramment préconisés sont :

- le parathion-éthyl - 250 g de matière active/ha
- le parathion-méthyl - 375 g de matière active/ha
- le malathion - 1000 g de matière active/ha
- le Fenitrothion - 500 g de matière active/ha

Afin d'assurer une efficacité correcte du traitement, en particulier par :

- risque de période pluvieuse proche
- temps relativement froid
- pullulation intense
- traitement tardif

Il est conseillé de mettre en oeuvre les parathions ou le malathion sous forme huileuse ou d'ajouter à la bouillie 2 l/ha d'huile spéciale pour traitements.

Les <u>parathions</u>, qui sont les insecticides le plus couramment mis en oeuvre sont des produits très <u>toxiques</u> qui demandent à être utilisés avec les précautions d'usage.

Le <u>malathion</u>, tout en se révélant d'une efficacité identique à celle des parathions dans nos essais réalisés en présence de très fortes pullulations, présente une toxicité très réduite.

<u>Opportunité de l'intervention</u>

L'opportunité du traitement est liée à plusieurs facteurs :

- il faut intervenir <u>alors que la plupart des chenilles ont quitté leur refuge hivernal</u>

La Station d'Avertissements Agricoles communiquera avec précision la période propice à l'intervention.

- il faut que la population de chenilles sur la culture justifie l'intervention

Les seuils de risque de dommages sont :

. orge de printemps-escourgeon	:	2 chenilles pour 10 pieds
. blé d'hiver-blé dur-avoine	:	5-6 chenilles pour 10 pieds
. seigle	:	10 chenilles pour 10 pieds

Il est facile de déceler les jeunes chenilles dans leurs petites mines sur céréales de printemps, généralement peu développées lors de

P./.90

l'intervention. Arracher 50 pieds et les observer sur table. Les mines se remarquent très bien avec leur forme allongée dans le sens des nervures des feuilles ; n'ayant au début que 2 à 3 mm elles peuvent atteindre jusqu'à 15-20 mm. Les chenilles s'observent facilement en regardant par transparence.

Pour les grandes pièces le traitement peut parfois n'intéresser que la partie de culture la plus voisine des bois ou de rideaux d'arbres. Effectuer alors plusieurs prélèvements à distances croissantes.

Si la recherche des jeunes chenilles est facile sur céréales de printemps elle se révèle pratiquement impossible sur céréales d'hiver, présentant alors un feuillage très important.

Lorsque les céréales de printemps sont assez fréquentes dans le secteur et qu'elles sont levées au moment de la migration des chenilles, il est possible de traiter les céréales d'hiver en fonction des observations effectuées sur les premières, en situation identique ou voisine par rapport aux lieux d'hivernation des chenilles (en affectant évidemment un coefficient de moindre risque pour les blés d'hiver).

Lorsque les céréales de printemps sont rares dans la région ou même non cultivées, il sera nécessaire d'adopter une autre méthode, différant nettement de ce que nous venons d'exposer. Il est en effet impensable d'effectuer systématiquement des interventions d'assurance contre ce parasite.

La seule possibilité d'estimer le risque de dommage est alors d'examiner les céréales d'hiver lorsque les chenilles, ayant quitté la base des plantes s'installent dans les feuilles supérieures en les pinçant.

Notre Station fournira tous renseignements utiles quant à la période d'observation.

Les seuils pouvant être alors tolérés sont :

- escourgeons : 1 chenille pour 10 pieds soit 25 chenilles/m2
- blés d'hiver : 3 chenilles pour 10 pieds soit 75 chenilles/m2
- seigle : 4 chenilles pour 10 pieds soit 100 chenilles/m2

L'intervention, s'effectuant sur des chenilles plus fortes et relativement protégées par le pli des feuilles, nécessitera un renforcement des doses de 10 % et l'adjonction obligatoire d'huile (ou l'utilisation de spécialités en contenant).

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. PARIS
A. GODIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire Champagne,

J. DELATTRE.